SMITH, SUC. J. WHITMAN—Taxe de 4,100, montant à $67 50.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Liberté, Perdido et Poydras, lequel contient en superficie 25 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

SHAKELFORD, CHAS. C.—Taxe de 42 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Poydras et Liberté, désigné comme lot No 17 dans l'Ilet No —, le dit lot No 17 portant le No 42 sur un plan fait par Pilié, le 16 juillet 1867, approuvé le 2 juillet 1867, et dont les dits lot et plan sont déposés en l'étude de Cuvillier, notaire public, lequel lot a 25 pieds de front sur la rue Claiborne sur 125 pieds de profondeur.

SHAKELFORD, CHAS. E.—Taxe de 42 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Poydras et Liberté, désigné comme lot No 16 dans l'Ilet No —, le dit lot No 16 portant le No 41 sur un plan fait par Pilié, le 16 juillet 1867, approuvé le 2 juillet 1867, et dont les dits lot et plan sont déposés en l'étude de Cuvillier, notaire public, lequel lot a 25 pieds de front sur la rue Claiborne sur 125 pieds de profondeur.

SHAKELFORD, CHAS. E.—Taxe de 42 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Poydras et Liberté, désigné comme lot No 15 dans l'Ilet No —, le dit lot No 15 portant le No 40 sur un plan fait par Pilié, le 16 juillet 1867, approuvé le 2 juillet 1867, et dont les dits lot et plan sont déposés en l'étude de Cuvillier, notaire public, lequel lot a 25 pieds de front sur la rue Claiborne sur 125 pieds de profondeur.

SIMONS, HENRY C—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Cypress et Johnson, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, le dit lot No 4 mesurant 25 pieds de front sur la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

SIMONS, HENRY H—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Cypress et Johnson, désigné comme lot No 3 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, le dit lot No 3 mesurant 25 pieds de front sur la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

SIMONS, HENRY C—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Cypress et Johnson, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, le dit lot No 2 mesurant 25 pieds de front sur la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

ASILE CATHOLIQUE DES GAR-ÇONS ORPHELINS DE STE MARIE— $90 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Bienville, Dauphine et Conti, désigné comme lot No 1 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, le dit lot No 1 mesurant 25 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

SWAN, MLLE. EMMA—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Liberté, Perdido et Poydras, désigné comme lot No 36 de l'Ilet No 341, le dit lot No 36 mesurant 25 pieds de front sur la rue Liberté sur 120 pieds de profondeur.

SMITH, SUC. J. WEIGHTMAN— Taxe de 1880, montant à $9 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Liberté, Perdido et Poydras, désigné comme lot No 35 de l'Ilet No 341, le dit lot No 35 mesurant 25 pieds de front sur la rue Liberté sur 120 pieds de profondeur.

SADLER, JNO.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Bienville, Dauphine et Conti, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, le dit lot No 2 mesurant 25 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

SULLIVAN, PATK. No. 1.—Taxe de 1880, montant à $1 80

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Bienville, Dauphine et Conti, désignés comme les Nos 3, 4 et 5 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, les dits lots Nos 3, 4 et 5 mesurant chacun 25 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

SULLIVAN, PATRICK — Taxe de 1880, montant à $5 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Bienville, Dauphine et Conti, désignés comme les Nos 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 25 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

SCHOMMER, MME. LOUIS—Taxe de 1880, montant à $5 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Bienville, Dauphine et Conti, désignés comme les Nos 9, 10 et 11 dans l'Ilet No 2 du plan de Soniat du Fossat, les dits lots Nos 9, 10 et 11 mesurant chacun 25 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacun de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera cliquer débiteur: et dans le cas qu'une deuxième part de propriété subsiste, je vendrai de même à quelque acheteur que ce soit, pour le montant de taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur.

Le vente sera faite avec réunion pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera remise aux acquéreurs en toute obligations, bons et warrants pour un remboursement du prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS D HOUSTON.

Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District.

Paroisse d'Orléans. Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUCC. D'AUGUSTE SEULE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre, 1882.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 3 juillet 1882, et des lois et actes y relatifs, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de cet Etat, No. 26 de la rue St. Antoine, dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, le

LUNDI, 9 OCTOBRE 1882,

à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Willow, Bienville, Cypress et Dorgenois, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 46; le dit lot No 2 mesurant 27 pieds de front sur la rue Willow sur 120 pieds de profondeur.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux dites taxes non payées et toutes hypothèques qui en frappent la dite propriété.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des